

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10
Vu la délibération n°12 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président,
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président,
CONSIDÉRANT que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Filo aménagement, espace public et mobilité durables,
CONSIDÉRANT que M. Christophe FAUQUEMBERGUE assure les fonctions de Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Filo aménagement, espace public et mobilité durables,
CONSIDÉRANT que M. Stéphane BERNARD assure les fonctions de Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein du Filo aménagement, espace public et mobilité durables,
CONSIDÉRANT que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie au sein du Filo aménagement, espace public et mobilité durables,
CONSIDÉRANT que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'exploitation de l'équipement public au sein du Filo aménagement, espace public et mobilité durables,
ARRÊTE
ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Filo aménagement, espace public et mobilité durables, pour la signature des documents suivants :
- Rapport d'analyse des offres des marchés publics du Filo aménagement, espace public et mobilité durables,
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Filo aménagement, espace public et mobilité durables,
- Tout bon de commande y compris sous le régime EPICIC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 0 000 € HT et 40 000 € HT du Filo aménagement, espace public et mobilité durables.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe, Mme Christine FAUQUEMBERGUE, Directrice, M. Christophe MATHIEU, M. Stéphane BERNARD, M. Stéphane HEYRAUD, et M. Sylvain ATTARD, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 30 Juillet 2025



26924.pdf
(.pdf, 160,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**